

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mercredi le neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre 2019, à dix-huit heures (18 h 00), au 225, rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont absents : Madame Diane Dufour, messieurs Jean-Guy Harvey et Claude Poulin.

Est aussi présente, madame la directrice générale Sylvie Foster.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil, publié sur notre site web et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour :

1. Accorder le contrat de réfection de chaussée et remplacement de ponceaux dans la rue de la Chapelle.

**Rés # 19-10-28            OCTROI DU CONTRAT DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX  
DANS LA RUE DE LA CHAPELLE**

ATTENDU QUE            la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de chaussée et le remplacement de ponceaux dans la rue de la Chapelle ;

ATTENDU QUE            les trois (3) soumissions reçues furent toutes au-delà de 100 000 \$ ;

ATTENDU QUE            le conseil a donc rejeté toutes les soumissions reçues à la séance du 7 octobre 2019 (résolution 19-10-11) ;

ATTENDU QUE les travaux à réaliser sont absorbés par la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018) et que le solde disponible à dépenser est de moins de 100 000 \$ ;

ATTENDU QU' une fois les soumissions rejetées, nous avons demandé à notre chargé de projets d'extraire des travaux de pavage afin de respecter le budget disponible et de négocier, de gré à gré, avec le plus bas soumissionnaire soit Entreprises Jacques Dufour et fils inc ;

EN  
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat, de gré à gré, à Entreprises Jacques Dufour et fils inc pour le remplacement de quatre (4) ponceaux ainsi que le repavage des surfaces de ponceaux au montant de 77 982,54 \$ plus les taxes.

Une période de questions réservée au public sur ce sujet. Aucune question.

**Rés # 19-10-29      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18 h 12.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale